



Commune de PETIT-BERSAC
Conseil Municipal du 23 juillet 2020 - 20h30

Absents excusés :

Mme Isabelle ROBERTY
M. Gabriel JOURDAIN

Procurations :

Isabelle ROBERTY donne procuration à Jean-Luc PUJOLS
Gabriel JOURDAIN donne procuration à Christophe MENESPLIER

Secrétaire de séance :

Nina MENU

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020

1. Budget 2020
2. Proposition des délégués suppléants SMD3
3. Désignation du titulaire et 2 suppléants à la MSF (Maires Sans Frontière)
4. Désignation des délégués CNAS
5. Prime exceptionnelle aux agents communaux.
6. Redevance occupation domaine public (RODP) électricité
7. RODP Gaz
8. RODP télécommunication
9. Remboursement La Poste.

Délibérations

Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2020

Rapporteur : Gilles MERCIER

Le document correspondant au Compte-Rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2020, ayant été communiqué en parallèle de la convocation, le Conseil municipal a pu prendre connaissance de ce dernier.

M. le Maire s'assure qu'aucun commentaire n'est à prendre en considération.

Le Conseil municipal, lecture faite du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020, approuve ce dernier à l'unanimité.

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

1. Budgets 2020

Rapporteur : Natacha JOSEPH

Présentation est faite des 3 budgets primitifs 2020 dans l'ordre suivant :

- Budget Lotissement
- Budget Assainissement
- Budget Commune

Les documents correspondants ont également été communiqués de façon dématérialisée en parallèle de la convocation.

1.a. Budget Lotissement

Aucune vente de lot n'étant à prévoir pour l'année 2020, le budget ne se compose que d'opérations d'ordre. Il est à noter toutefois d'éclaircir la question de l'assainissement individuel vers le fossé qui longe l'habitation de l'Ancienne Gare.

Le budget primitif de l'Assainissement collectif pour l'exercice 2020, présente ainsi :

- En section de Fonctionnement un total de 15.539,18 € en Dépenses comme en Recettes.
- En section d'Investissement un total de 13.117,57 € en Dépenses comme en Recettes.

Le budget ainsi équilibré d'un montant global de 28.656,75 € a également été présenté au trésorier à M. Cousty, qui n'a émis aucune réserve à l'établissement de ce budget.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Budget primitif Lotissement pour l'exercice 2020 et en avoir débattu, vote ce dernier à l'unanimité.

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

1.b. Budget Assainissement collectif

En l'absence d'information sur les comptes administratifs 2019, il est question pour les conseillers municipaux de surveiller l'article 6156 (Maintenance) qui présente une dépense de 3.000 € et de vérifier que les dépenses afférentes le sont bien par validation du service fait.

Le budget primitif de l'Assainissement collectif pour l'exercice 2020, présente ainsi :

- En section de Fonctionnement un total de 15.261,00 € en Dépenses et un total de 32.762,27 € en Recettes.
- En section d'Investissement un total de 14.986,33 € en Dépenses comme en Recettes.

Le budget d'un solde global excédentaire de 17.501,27 € a également été présenté au trésorier à M. Cousty, qui n'a émis aucune réserve à l'établissement de ce budget.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Budget primitif Assainissement collectif pour l'exercice 2020 et en avoir débattu, vote ce dernier à l'unanimité.

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

1.c. Budget Commune

Compte tenu de la date exceptionnelle de vote d'un budget primitif, l'accent a été mis sur les quelques opérations d'investissement à venir, représentant un montant total de 37.850,00 €.

Le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2020, présente :

- En section de Fonctionnement un total de 313.429,87 € en Dépenses comme en Recettes.
 - En section d'Investissement un total de 139.522,39 € en Dépenses comme en Recettes.
- Le budget ainsi équilibré d'un montant global de 452.952,26 € a également été présenté au trésorier à M. Cousty, qui n'a émis aucune réserve à l'établissement de ce budget.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Budget primitif de la Commune de Petit-Bersac pour l'exercice 2020 et en avoir débattu, vote ce dernier à l'unanimité.

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

2. Proposition des suppléants SMD3

Rapporteur : Gilles MERCIER

Il s'agit de proposer 2 suppléants à la CCPR pour représenter celle-ci au SMD3 (Syndicat départemental pour le traitement des déchets) en plus de Jean-Luc PUJOLS et Josette PERRIER-REPLEIN qui ont déjà été proposés comme titulaires.

Sont ainsi désignés : Agnès et Gilles.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, désigne à l'unanimité Marie-Agnès APPAIX et Gilles MERCIER en tant que candidats suppléants à soumettre à la CCPR concernant la représentation de celle-ci au SMD3.

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

3. Désignation des délégués auprès de MSF (Maires Sans frontières)

Rapporteur : Marie-Christine ANDRIEUX

Il s'agit de désigner 3 titulaires représenter la commune auprès de l'association Maire Sans Frontière, pour laquelle, le Conseil municipal a voté une subvention de fonctionnement de 100 €.

Sont ainsi désignés : Marie-Christine, Nina, Christophe.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, désigne à l'unanimité Marie-Christine ANDRIEUX, Nina MENU et Christophe MENESPLIER en tant que représentants de la commune de Petit-Bersac auprès de l'association Maires Sans Frontière.

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

4. Désignation des délégués CNAS

Rapporteur : Gilles MERCIER

Il s'agit d'entériner le choix des délégués CNAS (Centre National d'Action Sociale).

il est proposé que ce soit Josette pour le collège des élus et Marie-Christine en tant que correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, désigne à l'unanimité Josette PERRIER-REPLEIN comme déléguée auprès du CNAS et Marie-Christine ANDRIEUX, en tant que correspondante de celui-ci.

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre : 0
------------------	------------------------	-------------------

5. Prime exceptionnelle aux agents communaux

Rapporteur : Marie-Christine ANDRIEUX

Dans le cadre de la continuité de service public pendant la période de confinement (16/03 - 11/05), il a été rendu possible d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents des collectivités territoriales.

Quelques conseillers, tout en reconnaissant le travail des agents, estiment cette prime hors du cadre d'application stricte, telle qu'établie par l'Etat (Travail supplémentaire ou exposition au COVID-19).

D'autres souhaitent simplement récompenser la continuité de service rendue possible par les 3 agents communaux.

Concernant le montant à attribuer, il est décidé de rapporter ce montant au nombre d'heures hebdomadaires effectuées par chaque agent. Ainsi il sera attribué une prime exceptionnelle aux agents communaux correspondant à un montant égal à 10,50 € x Nombre d'heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, attribue aux agents communaux les primes exceptionnelles suivantes :

Béatrice CHIGNAC : 141,75 €
Jean-François COURRET : 252,00 €
Amandine SIMONNET-LAPRADE : 147,00 €

Pour : 7	Abstentions : 1	Contre : 3
-----------------	------------------------	-------------------

6. Redevance d'occupation du Domaine public Electricité

Rapporteur : Gilles MERCIER

La RODP Électricité représente le montant que le gestionnaire du réseau électrique Enedis verse à la commune pour occuper le domaine public de ses installations.

Coeff revalorisation 2020 = 1,3885

153 € x 1,3885 = 212 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte la Redevance d'Occupation du Domaine Public par le réseau Électrique, et autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant pour un montant de 212 €.

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------	-----------------	------------

7. Redevance d'occupation du Domaine public Gaz

Rapporteur : Gilles MERCIER

La RODP Gaz représente le montant que le gestionnaire du réseau gaz GRT-Gaz verse à la commune pour occuper le domaine public de ses installations.

Longueur réseau = 385,3 mètres

Montant à percevoir $((0,035 \text{ €} \times 385,3 \text{ m}) + 100 \text{ €}) \times 1,26 = 143 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte la Redevance d'Occupation du Domaine Public par le réseau Gaz, et autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant pour un montant de 143 €.

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------	-----------------	------------

8. Redevance d'occupation du Domaine public Télécommunications

Rapporteur : Gilles MERCIER

La RODP Télécom représente le montant que le gestionnaire du réseau télécom Orange verse à la commune pour occuper le domaine public de ses installations.

Aérien : 6,395 km x 55,54 € = 355,18 €

Souterrain : 0,860 km x 41,66 € = 35,83 €

Sol : 0,5 m² x 27,77 € = 13,89 €

Total à percevoir = 404,90 €

Pour info : Coeff actualisation 1,38853

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte la Redevance d'Occupation du Domaine Public par le réseau Télécommunications, et autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant pour un montant de 404,90 €.

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------	-----------------	------------

9. Remboursement La Poste

Rapporteur : Gilles MERCIER

Suite à une erreur d'enregistrement du RIB c'est le compte de La Poste qui avait été crédité. Celle-ci nous rétrocède un montant de 281,16 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, enregistre le remboursement de La Poste, et autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant pour un montant de 281,16 €.

Pour : 11	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------	-----------------	------------

Questions diverses

1. Modification des horaires du cantonnier

A la demande de la commune de Bourg-du-Bost, notre cantonnier Jean-François COURRET est susceptible d'accepter la proposition d'embauche de la commune de Bourg-du-Bost pour 2 jours par semaine.

Notre cantonnier effectue actuellement 24h par semaine, ce qui signifie qu'il travaillerait donc à partir du 1er septembre 3 jours de 8h.

La commune de Bourg-du-Bost nous laisse le choix des jours.

Si Jean-François est embauché à Bourg-du-Bost en septembre, il travaillera à Petit-Bersac le Lundi, Mardi et Mercredi.

2. Location du logement de la mairie.

M. Despeghel (cuisinier à la Douane) a pris occupation du logement de la mairie au 15 juillet (loyer charges comprises de 431 € / mois)

3. Candidature Logement poste

Nous avons finalement reçu plusieurs candidatures pour le logement de la poste. Il est donc trop tôt pour sélectionner un candidat étant donnée l'ampleur des travaux à venir.

4. Communication communale

Page Facebook : Merci à Nina. Tout le monde doit penser à alimenter la page.

Infos communales : on essaiera de produire un petit document d'informations à date fixe une fois par mois. La commission Communication doit se réunir le 28/08 à 18h, notamment afin de décider de l'édition d'un journal de la commune.

Le site Internet est en train d'être réalimenté. (conseil municipal mis à jour). Les compte-rendu des conseils vont être également mis à jour.

5. Mise à disposition de la clé de l'église

Chez Mme Mercier ou plutôt au Musée.

6. Montmalan

Seul le sujet des Poubelles a été évoqué. Il faut prévoir une réunion spécifique sur le thème de Montmalan.

7. Multiple

La réponse de Groupama a été reçue lundi dernier (document dans le répertoire Conseil 20200723). Réponse jugée trop généraliste.

Natacha et Agnès consultent gratuitement le lendemain un avocat.

8. Pré-choix du contrat ménage 3h hebdo avant entretien (6 candidatures).

Les candidatures sont scannées dans un sous-dossier MENAGE du répertoire Conseil 20200723. D'autres parviennent car la date limite est fixée au 25/07.

Critères : Toilettes, Proximité, Besoin social

Véronique Provins

Gwendoline Guillot

Sonia Sharma

Finalement vu le nombre de candidatures et la problématique pour effectuer les entretiens, il est décidé un Changement de date de début de contrat : 1er septembre.

9. Extinction de l'éclairage public

Un riverain de la boulangerie se plaint que son tilleul suinte depuis qu'il y a l'éclairage public devant la boulangerie.

Débat sur les modifications de l'éclairage public en été et en hiver aussi

A remettre à l'ordre du jour.

10. Cession table à titre gracieux au château

Paul Cavaleiro souhaite récupérer une vieille table entreposée au hangar municipal, en vue de la retaper. La table lui sera cédée à titre gracieux.

Clôture de séance 0h15.